



Application Intramuros

Afin d'améliorer encore la communication entre la mairie et les habitants, la commune vient d'adhérer à l'application "Intramuros".

Vous pouvez télécharger cette application gratuitement sur votre Smartphone, elle vous permettra d'être informé(e) des événements à venir, de l'actualité de la commune mais également, d'avoir accès à de nombreuses informations sur l'école, l'ALSH, les associations, les différents services... De votre côté, vous pourrez nous signaler tout problème que vous constaterez sur l'espace public (trou dans la chaussée, animaux en divagation, incivilités...)

Un travail dense a été mené afin de vous proposer une application la plus complète possible, nous espérons qu'elle vous plaira.

Joyeuses bêtes
de fin d'année

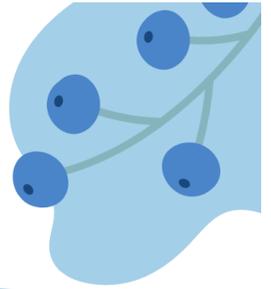


Le Lien

n°108 - le 13 décembre 2024

Site internet : www.ville-allonville.fr

page Facebook : Maire Allonville



Enlèvement des ordures ménagères

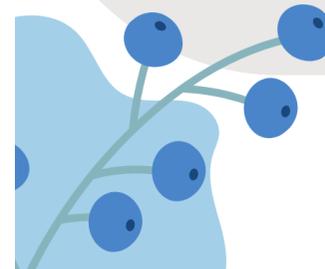
Compte tenu des mercredi 25 décembre 2024 et 3 janvier 2025, jours fériés, les collectes sont décalées ainsi : la collecte du vendredi 27 décembre 2024 est reportée au samedi 28, celle du vendredi 3 janvier 2025 au samedi 4.

Voirie - Rappel

Un arrêté relatif à l'entretien des trottoirs a été pris en date du 18 janvier 2023.

Chaque riverain est désormais responsable de l'entretien de sa partie de trottoir pour ce qui est du dégagement des caniveaux et du dégagement en cas de neige ou de verglas.

Cet arrêté est consultable en mairie (affichage sur la porte vitrée).





Recensement

Faire votre recensement citoyen à l'âge de 16 ans est obligatoire. Vous devez faire votre recensement citoyen à partir de votre 16ème anniversaire et vous avez jusqu'à la fin du 3ème mois suivant votre anniversaire pour le faire.

Vous pouvez faire le recensement citoyen à la mairie de votre domicile.

Vous devez faire la démarche de recensement vous-même. Il faut aller à la mairie avec les documents suivants :

- Carte nationale d'identité ou passeport valide ou tout autre document justifiant de la nationalité française
- Livret de famille à jour
- Un justificatif de domicile.

La mairie vous remet votre attestation de recensement le jour même ;

Attention : vous ne pouvez pas obtenir de duplicata.

Conciliateur de justice

Prochaine permanence du conciliateur de justice : mardi 7 janvier 2025 à 17h00, à la mairie. Sur rendez-vous uniquement.



« Ma commune s'engage contre les violences conjugales »

En 2022, 118 femmes ont été tuées par leur partenaire ou leur ex-partenaire et pas moins de 271 000 victimes de violences conjugales ont été enregistrées en 2023.

Cette année encore, le fléau des violences conjugales perdure.

Sur l'invitation de Mme le maire, Gwenaël Leroy, directrice de l'association Agena est venue sensibiliser le conseil municipal d'Allonville sur ce sujet, le 8 novembre dernier.

Suite à cette intervention, le conseil municipal a voté à l'unanimité en faveur de la signature de la charte contre les violences conjugales et a désigné Zohra Darras comme référente.

Si vous êtes victime ou témoin de violences intra-familiales, appelez le 3919. Ce numéro national d'écoute gratuite et anonyme est accessible 24h/24 et 7j/7.

Ne pensez plus que vous êtes seul(e)s.

